

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex

**DECISION DU PRESIDENT**

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

**Objet :** REGIE ASSAINISSEMENT : Convention de déversement eaux industrielles FOIES GRAS DELMOND

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article 1<sup>er</sup> II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.

**Considérant que** l'établissement FOIES GRAS DELMOND, sise Zone d'Activités de Grand Font à Boulazac Isle Manoire, est autorisé à déverser ses eaux usées autres que domestiques au réseau d'assainissement collectif depuis 2008.

**Que** depuis cette date, cet établissement a connu des évolutions de ses activités d'abattage, de découpage et de conditionnement des canards (augmentation des volumes).

**Qu'**également en lien avec la mise à jour nécessaire de son arrêté d'autorisation d'exploitation auprès des services de l'état au vu de cette augmentation d'activités, il convient d'établir un nouvel arrêté d'autorisation de rejet ainsi qu'une nouvelle convention déterminant les conditions d'acceptation des eaux usées issues des activités de cet établissement.

**Considérant que** la convention est à conclure entre Foies Gras Delmond, Véolia (exploitant réseau et station d'épuration de Landry) et le Grand Périgueux (maître d'ouvrage du système d'assainissement de Landry).

**Que** la convention prescrit les obligations techniques, administratives, juridiques et financières selon lesquelles les eaux usées de cet établissement seront admises dans le réseau public d'assainissement.

Le Président,

DECIDE

**Article unique :** de signer la convention et tous les documents y afférents.

Fait à Périgueux, le 07 JUIL. 2020

Le Président  
Jacques AUZOU

Affichée le